

# **INTERPROFESSION DU LAIT**

## **BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE**

---

**Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 2 juillet 2012**

### **Le comité de l'IP Lait ne fixe aucun prix indicatif pour le troisième trimestre et se penche sur l'avenir du marché du lait en Suisse**

**À sa séance du 29 juin, le comité de l'IP Lait n'a pas pu s'accorder sur le prix indicatif pour le troisième trimestre, les positions des divers acteurs et leur appréciation du marché divergeant trop fortement. En outre, le comité a décidé de réduire l'aide à l'exportation de la graisse excédentaire.**

Les larges discussions de ces dernières semaines sur l'avenir du marché du lait en Suisse et sur une ouverture sectorielle des frontières à l'Union européenne (UE) ont occupé le comité de l'Interprofession du lait (IP Lait) à sa séance du 29 juin. Un groupe de travail étudie actuellement diverses pistes pour la future organisation du marché du lait. La force obligatoire n'ayant été accordée au fonds d'allègement du marché que jusqu'à la fin avril 2013, des mesures sont actuellement élaborées pour stabiliser les prix après cette date. Des solutions concrètes devront être présentées au plus tard à l'assemblée extraordinaire des délégués qui aura lieu l'automne prochain. A sa séance, le comité était en outre appelé à fixer le prix indicatif pour le troisième trimestre. Aucun accord n'a néanmoins pu être trouvé, les représentants des producteurs, des transformateurs et du commerce faisant une interprétation différente de l'évolution divergente des prix sur les marchés indigènes et étrangers.

Le fonds d'allègement du marché de l'IP Lait permet de soutenir l'exportation de la graisse excédentaire sous forme de beurre, de poudre de lait entier, de crème et de lait. Rappelons que le surplus de lait en Suisse provoque une pression accrue sur les prix dans les marchés à forte valeur ajoutée. Avec ce fonds, l'IP Lait dispose d'un instrument pour réduire cette pression. Suite à la réduction des stocks de beurre au cours de l'année dernière et vu l'importante augmentation des exportations cette année et les moyens limités du fonds, l'IP Lait avait déjà été contrainte de ramener les aides à CHF 3.00 par kg de graisse exportée pour les mois de juin et de juillet. L'importante baisse des recettes à l'exportation obligent à présent l'interprofession à baisser l'aide à l'exportation à CHF 1.50 par kg de graisse exportée pour les mois d'août à décembre 2012. Ce montant équivaut actuellement à près de 20 % de la différence du prix de la graisse entre la Suisse et le marché mondial.

Rappelons que la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL avait décidé de quitter l'IP Lait à la fin 2012. Sa proposition de revenir sur cette décision à condition qu'il soit inscrit dans les statuts qu'elle dispose de trois sièges au sein du comité a été acceptée. L'adaptation nécessaire des statuts sera soumise aux délégués. Enfin, le comité a adopté les comptes 2011 révisés et a fixé la date de l'assemblée extraordinaire des délégués. Celle-ci aura lieu le lundi 12 novembre à Berne.

*Renseignements:*

*Daniel Gerber, gérant, 031 381 71 11 / 079 651 13 74*

*Markus Zemp, président, 079 420 63 46*

*[www.ip-lait.ch](http://www.ip-lait.ch)*